

Bulletin d'adhésion à « BOUGER à KANFEN »

Saison 2026-2027 du 1^{er} septembre 2026 au 4 juillet 2027

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés en veillant à être bien lisible :

Préciser si	nouvelle adhésion ☐	ou renouvellement ☐
Nom de naissance :		Nom d'usage :
Prénom :		
E-mail * :		
N° de téléphone :		
Date de naissance : *		
Adresse :		
Ville et code postal :		

La fourniture de votre **adresse e-mail permet l'envoi de la licence FFSV par voie dématérialisée. Elle est indispensable également pour communiquer avec vous : veillez donc à ce qu'elle soit parfaitement lisible, surtout si votre prénom et nom d'usage n'y figurent pas, et vérifiez vos spams au cours de la saison.*

Nous acceptons les mineurs accompagnés à partir de 14 ans.

Cotisation saison 2026/2027

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

⇒ Précisez quel est votre choix en cochant l'une de ces 3 cases :

- ☐ **Une séance par semaine : 110 €** je participerai à 1 séance par semaine (au choix et qui pourra être différente d'une semaine à l'autre)
- ☐ **Deux séances par semaine : 170€** : idem
- ☐ **Trois séances et plus par semaine : 230 €** : participation illimitée à tous les cours

Si vous souhaitez participer à la Marche Nordique , contactez impérativement Martine à ce numéro car elle communique les lieux de RV du samedi matin via un groupe WhatsApp : 06 66 47 80 23

⇒ Précisez votre choix pour votre paiement :

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque (à l'ordre de Bouger à Kanfen avec nom d'usage au dos svp)
- ☐ 3 chèques (à l'ordre de Bouger à Kanfen avec nom d'usage au dos et dates svp)
- ☐ Virement bancaire (IBAN : FR76 1027 8051 6300 0220 9780 112 : précisez votre nom d'usage et BAK svp)

Avez-vous besoin d'une attestation de paiement pour une éventuelle prise en charge par votre mutuelle : OUI ☐ NON ☐

REPARTITION DE LA COTISATION 2020/2021

Adhésion à l'association	82€ - 142€ - 202€
Licence FFSV (dont part départementale / régionale 5,5 €)	28€
COTISATION TOTALE DUE	110€ - 170€ - 230€

La licence de la FFSV (fédération française sport et vitalité) vous donne accès sur son site à toutes ses ressources (reçu fiscal, code promo pour divers prestataires, événements, cours en ligne ...) et grâce à elle vous êtes entièrement couverts pour votre pratique sportive.

Pensez aussi à télécharger l'appli en créant votre compte sur le site de la FFSV avec votre numéro d'adhérent dès que vous aurez reçu votre licence !

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription *complet* :

- ☐ Bulletin d'adhésion complété et **signé**
- ☐ Paiement de la cotisation (paiement en 3 fois possible, voir ci-dessus)
- ☐ L'attestation de questionnaire de santé (voir annexe) et certificat médical si nécessaire

Vous pourrez remettre (ou faire remettre par une amie) votre dossier à nos bénévoles au début ou à la fin d'une séance au cours du mois de septembre ou lors de notre AG du jeudi 10 septembre à partir de 20 h à l'espace socio culturel de Kanfen (près des commerces)

Date limite d'adhésion pour la saison : novembre.

*Durant les congés scolaires certains cours sont assurés, d'autres pas :
vous serez informés en temps voulu.*

OFFRE DE COURS DE BOUGER à KANFEN					
SAISON 2026-2027: du 1 ^{er} septembre 26 au 5 juillet 27					
LUNDI :	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18h30 à 19h30 Fitness avec Catherine	15h15 à 16h15 Gym douce avec OLIVIER	19h15 à 20h15 Gym Tonic avec DIANE	19 h à 20h Gym douce Pilates avec MARTINE	8h30-9h30 Pilates Avec Cathy	9h à 11h00 Marche nordique * avec MARTINE : lieu de départ devant le gymnase puis choisi par Martine
19h30 à 21h Pilates avec Cathy	18h30 à 19h30 Yoga * Avec Catherine A l'espace socioculturel de Kanfen	20h15 à 21h15 Gym De Gasquet avec DIANE		14h30 à 15h30 Renforcement musculaire avec MARTINE	

***Tous les autres cours ont lieu dans la mezzanine du gymnase communautaire de Kanfen.**

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Suite aux nouvelles directives qui entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2022, l'adhérent majeur doit obligatoirement remplir un questionnaire de santé et le conserver. Si aucune question ne donne lieu à une réponse positive, une attestation sur l'honneur sera remise au club. Si l'une des questions au moins donne lieu à une réponse positive, l'adhérent devra fournir au club un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2022/2023. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts. Les documents sont consultables sur demande auprès d'un membre du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante ; bougerakanfen57@gmail.com.

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent. e :

Vous trouverez ci-dessous le questionnaire de santé que vous devez remplir et conserver.

Selon les réponses données, vous devrez nous remettre

- soit l'attestation jointe à la suite du questionnaire ci- dessous
- soit un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Volet à conserver par le licencié :

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions: cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, **il suffit de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et de la remettre avec votre dossier d'adhésion et votre règlement.**
- **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus**, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport : **vous devez nous fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.**
- **Si vous êtes mineur.e (entre 14 et 18 ans) , demandez-nous le questionnaire de santé adéquat.**

Volet à remettre à l'association : (si un certificat médical n'est pas nécessaire)

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le.....
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

A, le/...../....

Signature